



Saisie attribution sans préavis

Par **LIDI66100**, le **28/07/2014 à 15:53**

Bonjour,

J'ai été commerçant et j'ai arrêté en 2009.

J'ai sur mon compte courant une saisie attribution d'un huissier pour le compte du RSI.

Je n'ai jamais rien reçu de la part du RSI ni même d'un huissier auparavant.

Il faut dire que j'ai déménagé entre temps mais en même temps j'étais salarié et je ne suis jamais caché.

Est-ce normal de se retrouver devant cette saisie sans jamais avoir été contacté ?

Merci de me renseigner.

Par **alterego**, le **28/07/2014 à 17:32**

Bonjour,

Passer du statut de travailleur indépendant à celui de salarié n'est pas sans entraîner certaines obligations à l'égard des organismes sociaux.

Vous ne vous êtes jamais caché mais vous n'avez probablement jamais produit votre dernière déclaration de revenus professionnels. Classique !

RSI vous a adressé des courriers qui lui ont été retournés ce qui a conduit la caisse à recourir à la procédure de saisie attribution.

Rapprochez-vous le plus rapidement possible de RSI, sous-entendu déplacez-vous, le

problème sera solutionné rapidement.

En conséquence, je suis tenté de vous répondre ***que c'est normal*** dans l'attente que vous vous manifestiez.

Cordialement